



Ordonnance de télécom CRTC 2007-259

Ottawa, le 23 juillet 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Distributel Communications Limited/Fibernetics Corporation	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-D11-200710047	le 10 juillet 2007
Distributel Communications Limited/Globility Communications Corporation	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-D11-200710055	le 10 juillet 2007
Vianet Internet Solutions/ExaTEL Inc. / Cogeco Cable Canada Inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-E30-200709603	le 21 juin 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>